

une enquête conjointe réalisée par l'OECD et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies a montré que, dans la plupart des pays, aucune évolution du taux de nouveaux cas diagnostiqués ni de la prévalence du VIH parmi les usagers de drogues par injection n'avait été notée en 2010-2011. La Bulgarie, la Grèce, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg et la Roumanie ont toutefois enregistré de légères hausses, tandis que d'autres pays ont signalé une augmentation des comportements à risque en matière d'injection ou un accès limité des usagers de drogues par injection aux services de prévention.

E. Océanie

1. Principaux faits nouveaux

800. Les taux d'abus et de fabrication illicite de stimulants de type amphétamine en Océanie restent parmi les plus élevés au monde. En Australie et en Nouvelle Zélande, cette tendance est très bien documentée, même si l'abus de méthamphétamine semble être stable ou en baisse. Si la fabrication illicite est largement répandue dans ces pays, des opérations de répression récentes visant des précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication locale ont entraîné l'augmentation des prix des stimulants de type amphétamine, ce qui a attiré l'attention de trafiquants étrangers qui cherchaient à réaliser des bénéfices. Par conséquent, le nombre de saisies de méthamphétamine a augmenté du fait de la hausse des taux d'interception. Toutefois, le manque d'information sur la lutte contre les drogues dans les autres pays de la région, en particulier les États insulaires du Pacifique, dont beaucoup n'ont pas ratifié les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, ne permet pas de vraiment bien comprendre la situation du trafic de drogues. Des travaux de recherche indiquent cependant que des méthamphétamines sont disponibles et que leur abus est très répandu chez les jeunes, même dans les régions assez isolées.

801. L'abus de cocaïne progresse également et d'importantes saisies ont été signalées dans la région, en particulier en Australie. Cette tendance concorde avec les indications des précédentes années, selon lesquelles les trafiquants considèrent l'Australie et la Nouvelle-Zélande comme des marchés à fort potentiel de croissance. L'augmentation de la prévalence d'"euphorisants légaux" pose de graves problèmes aux services australiens de santé, de détection et de répression ainsi que de réglementation, en raison du grand nombre de substances disponibles, de la confusion concernant leur statut juridique et de la complexité du processus de fabrication et des modalités de l'offre. On retrouve également cette tendance dans l'évolution de l'abus de drogues. Si le cannabis reste la

première drogue illicite dans la région, il ne fait aucun doute que la popularité des nouvelles drogues de type stimulant est en hausse chez les jeunes.

802. L'OICS s'est félicité des décisions des Gouvernements nauruan et niouéen d'adhérer à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 et les a instamment priés de poursuivre leurs efforts en adhérant aux deux autres traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

803. Cependant, il reste que neuf États d'Océanie ne sont toujours pas parties aux trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, ce qui continue de gravement préoccuper l'OICS, compte tenu notamment de l'augmentation des cas de trafic et de fabrication illicite de drogues signalés dans la région. Des taux de prévalence élevés d'abus de cannabis et la fabrication illicite de méthamphétamine font de l'Océanie une région particulièrement sensible à la criminalité organisée. L'OICS continue d'appeler tous les États concernés, à savoir les Îles Cook, les Îles Salomon, Kiribati, Nauru, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Tuvalu et le Vanuatu, à adhérer sans délai aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues auxquels ils ne sont pas encore parties. Ces États peuvent être facilement mis à profit par les trafiquants qui cherchent à approvisionner les marchés australien et néo-zélandais.

2. Coopération régionale

804. Un certain nombre de conférences régionales ont été organisées dans la région, ce qui a permis de renforcer la coordination et la coopération sur des questions relatives au contrôle des drogues.

805. La réunion du Comité de sécurité régionale du Forum des îles du Pacifique s'est tenue aux Fidji en juin 2012. Les débats ont porté sur les questions transfrontalières, en particulier la criminalité transnationale organisée; la gestion des frontières et la lutte contre le terrorisme; les problèmes liés à la détection et à la répression aux niveaux national et régional; et les questions relatives à la sécurité humaine, aux droits de l'homme et à la gouvernance.

806. Le trafic des précurseurs chimiques en Océanie reste une source majeure de préoccupation pour les autorités de la région. Pour lutter contre ce phénomène, une réunion conjointe des Équipes spéciales du Projet "Cohesion" et du Projet "Prism" s'est tenue à Canberra du 4 au 7 octobre 2011. Des membres de ces Équipes venus d'Allemagne, d'Australie, de Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, d'Inde, du Mexique et des Pays-Bas, ainsi que des représentants de la Commission européenne, d'INTERPOL et du secrétariat de l'OICS ont assisté à la

réunion. Les participants ont examiné les opérations et activités menées dans le cadre de ces deux Projets, et des représentants des Équipes ont donné un aperçu des dernières tendances observées dans leurs régions concernant la cocaïne, l'héroïne et la MDMA ("ecstasy"). Il a été convenu d'appliquer un certain nombre de mesures à l'avenir, consistant notamment à recueillir des informations et à améliorer le signalement des saisies relatives aux substituts non placés sous contrôle. Il a également été convenu de commencer à utiliser le Système de notification des incidents concernant les précurseurs de l'OICS.

807. La coopération et le renforcement des capacités des services de douanes ainsi que de détection et de répression se sont poursuivis. La quarantième conférence annuelle des Chefs des services de police des îles du Pacifique s'est tenue du 23 au 25 août 2011 à Pohnpei (États fédérés de Micronésie). Les Chefs des services de police ont examiné de quelle manière on pourrait améliorer la coordination et l'utilisation des ressources des donateurs, recenser les lacunes dans les services, et appuyer et superviser le renforcement des capacités durables de formation dans les différents organes de police du Pacifique. Le secrétariat de l'Organisation des douanes de l'Océanie a tenu sa quatorzième Conférence annuelle le 3 mai 2012 à Pago Pago (Samoa américaines). Les délégués de 18 pays et territoires membres ont assisté à la réunion, à savoir l'Australie, les États fédérés de Micronésie, les Fidji, les Îles Cook, les Îles Marshall, les Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, l'île Norfolk, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Samoa américaines, les Tonga, les Tuvalu et le Vanuatu. Les débats ont porté sur de nouvelles approches stratégiques, telles que la création de réseaux de services de douanes et le recours à des techniques de gestion des risques basées sur l'échange de renseignements et d'informations.

808. L'Australie a également beaucoup investi dans son programme de renforcement des services de police du Pacifique. Au terme des quatre années que doit durer le programme, près de 100 millions de dollars australiens auront été investis dans le renforcement des compétences, l'encadrement et la formation communautaire en vue d'améliorer tant l'efficacité des services de police des pays insulaires du Pacifique que la confiance de la population à leur égard. Le programme offre un appui adapté aux différents pays, à savoir les États fédérés de Micronésie, les Îles Cook, les Îles Marshall, Kiribati, Nioué, les Palaos et les Tuvalu, et s'emploie également à soutenir les efforts déployés à l'échelle du Pacifique en matière de surveillance policière. En 2012, cet appui a pris la forme de divers cours de formation de formateurs, de conférences et d'ateliers.

3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

809. Comme indiqué en 2011, le Gouvernement australien a adopté une stratégie nationale antidrogue pour la période 2010-2015, dont les trois piliers sont la réduction de la demande, la réduction de l'offre et la réduction des risques. L'objectif de cette stratégie est de construire des communautés sûres et saines en réduisant au minimum les risques que représentent l'alcool, le tabac et les drogues pour les individus, les familles et les communautés. Cette initiative avait été précédée, mi-2008, par la publication de la stratégie relative aux stimulants de type amphétamine par le Conseil ministériel sur la stratégie antidrogue. Le Gouvernement australien a récemment prolongé cette stratégie jusqu'en 2015 pour qu'elle arrive à échéance en même temps que la stratégie nationale antidrogue.

810. Dans le cadre de sa campagne nationale de lutte contre la drogue, l'Australie, dont le taux d'abus de MDMA ("ecstasy") est l'un des plus élevés en Océanie, a lancé une initiative en décembre 2011 pour alerter les jeunes sur les dangers de l'"ecstasy" et d'autres drogues illicites. Cette initiative de sensibilisation a mis en relief les risques qui pouvaient être associés à la prise d'"ecstasy" afin de réduire les taux élevés de consommation chez les jeunes. En outre, le Gouvernement a alloué des fonds supplémentaires aux activités du Centre national de prévention et d'information sur le cannabis, qui est chargé de prévenir la consommation de cannabis, de fournir des informations factuelles sur les risques associés à l'abus de cannabis et d'intervenir auprès des usagers de cannabis.

811. En mai 2012, l'Australie a modifié sa liste des médicaments et substances toxiques (Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons) pour y inscrire les cannabinoïdes synthétiques. En outre, la 4-méthylméthcathinone (4-MMC), la kétamine et la BZP ont été inscrites dans la législation australienne et de nouveaux seuils ont été définis pour la méthcathinone et la phénylpropanolamine.

812. À la suite de consultations consacrées à la révision de la loi de 1975 relative à l'usage illicite de drogues, la Commission du droit de Nouvelle-Zélande a publié en mai 2012 son rapport final qui contient des recommandations à l'intention du Gouvernement concernant l'actualisation des lois nationales relatives aux drogues. Un certain nombre de propositions clés ont été faites, concernant, notamment, la révision complète du système actuel de classification des drogues qui serait fondé sur une évaluation du risque des drogues, ainsi que la création d'un tribunal pilote chargé des affaires de drogues, dont le jugement pourrait être reporté jusqu'à ce que le délinquant ait terminé le traitement pour toxicomanie imposé par un juge.

813. En 2011, le Gouvernement néo-zélandais a présenté une législation prévoyant que les médicaments produits localement et dont les préparations pharmaceutiques contenaient de la pseudoéphédrine ne soient disponibles que sur ordonnance. En mars 2012, dans le cadre de la loi de 1975 relative à l'usage illicite de drogues, il a également frappé d'interdiction pendant 12 mois l'offre et la vente d'un certain nombre de substances synthétiques imitant les effets du cannabis (AM-1248, AM-2232 et UR-144). Ces substances sont utilisées dans des produits commercialisés comme substituts légaux du cannabis. En outre, dès le début d'avril 2012, la 1,3-diméthylamylamine, composante que l'on trouve fréquemment dans les "drogues récréatives" et dans certains compléments amaigrissants ou qui est utilisée pour améliorer les performances sportives, a été interdite. En outre, la pseudoéphédrine et l'éphédrine ont été reclassées. Il faut désormais pour chaque importation et exportation de ces substances une autorisation, ainsi qu'une notification préalable à l'exportation.

814. Afin d'enrayer la progression rapide des nouvelles substances psychoactives, qui peuvent être synthétisées et échapper ainsi aux contrôles actuels, une nouvelle législation, promulguée par le Gouvernement néo-zélandais en juillet 2012, interdit la vente de toutes les substances psychoactives, sauf autorisation délivrée par un organisme de réglementation.

815. Après avoir réexaminé sa politique nationale de lutte contre la drogue de 1994, le Gouvernement fidjien a approuvé la politique nationale relative aux produits médicaux en juin 2012. La nouvelle politique visera à améliorer l'accès aux médicaments, leur qualité et leur utilisation rationnelle par les professionnels de la santé et les consommateurs. À partir de 2012, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a beaucoup augmenté le budget annuel dont disposent le Bureau national des stupéfiants et d'autres services de détection et de répression en matière de drogues pour leur permettre de mener des actions dans les domaines de l'éducation, de la sensibilisation, du traitement et de la réadaptation des toxicomanes et de mieux appliquer les lois relatives aux drogues. En outre, une recommandation qui est actuellement en cours d'élaboration sera présentée au Premier ministre et au Conseil exécutif national, en vue de créer une équipe ministérielle spéciale chargée d'examiner certaines questions, comme les sanctions appropriées pour les infractions liées à la drogue, la mise en place de centres de traitement et de conseil et la possibilité d'actualiser le projet de loi relatif aux substances placées sous contrôle.

4. Culture, production, fabrication et trafic

a) Stupéfiants

816. Le cannabis reste la drogue illicite dont l'abus, la production et les saisies sont les plus importants en Océanie. On estime que les taux de prévalence dans la région, compris entre 9,1 et 14,6 %, sont parmi les plus élevés au monde, l'Australie étant le plus grand marché de cannabis de la région. Entre 2010 et 2011, les saisies de cannabis ont représenté 72 % des saisies de drogues illicites effectuées en Australie. Au cours de cette période, on a enregistré 2 137 détections de cannabis aux frontières australiennes et 50 073 saisies de cette substance, soit le chiffre le plus élevé de ces 10 dernières années.

817. La Nouvelle-Zélande a également fait état d'un taux de prévalence élevé. Le cannabis est la drogue illicite dont il est le plus fait abus dans le pays, environ 1,2 million de néo-zélandais ayant indiqué avoir consommé cette drogue au cours de leur vie. Cet abus semble toutefois avoir baissé chez les 18-24 ans qui s'inquiètent de ses effets sur la santé des fumeurs et s'intéressent davantage aux nouveaux stimulants non placés sous contrôle.

818. L'abus et la culture du cannabis sont également très répandus dans de nombreux États insulaires du Pacifique. L'OICS s'était déjà inquiété de ce que les gains générés par l'industrie du cannabis puissent être réinvestis dans la fabrication illicite de méthamphétamine, entre autres drogues. La proximité des îles avec les principaux marchés de drogues illicites, ainsi que la difficulté d'assurer une surveillance policière adéquate dans les îles du Pacifique du fait de leur situation géographique, attire les trafiquants, qui prennent de plus en plus la région pour cible. Si des campagnes d'éradication ont été signalées, on estime que dernièrement l'abus de cannabis concerne jusqu'à 40 % des personnes interrogées aux Îles Salomon, aux Palaos et au Vanuatu. L'abus de cannabis en Papouasie-Nouvelle-Guinée est également important: les autorités ont indiqué que la culture de cannabis était l'une des principales sources de revenu. Les Îles Marshall ont fait état du plus faible taux de prévalence de l'abus de cannabis parmi les îles du Pacifique, 6 % des hommes et 3 % des femmes ayant indiqué avoir consommé cette substance au cours de leur vie.

819. Bien que les saisies de cocaïne ne représentent que 0,3 % du total des saisies mondiales, l'augmentation des quantités saisies en 2011 montre que le marché régional s'est élargi et que l'Océanie est un itinéraire de plus en plus utilisé pour la contrebande de cocaïne.

820. Au cours de la période 2010-2011, le nombre de détections de cocaïne aux frontières australiennes a augmenté de deux tiers et la quantité totale des substances détectées a augmenté de 81 % par rapport à la période

précédente. Six saisies, dont une de 401 kg, ont représenté 78 % de la quantité totale de cocaïne saisie. On constate une tendance notable à la diversification des points d'embarquement de la cocaïne acheminée en contrebande dans le pays, surtout à partir de l'Argentine, des États-Unis, du Panama, du Royaume-Uni et de la Thaïlande. Toutefois, il convient de noter que la saisie de 401 kg de cocaïne a été détectée à bord d'une petite embarcation en provenance de l'Équateur. La grande majorité des détectations concernent de petites quantités de cocaïne envoyées par colis.

821. Une quantité de 16,2 kg a été saisie en Nouvelle-Zélande au cours des sept premiers mois de 2012, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux 615 grammes saisis en 2011. Si la Nouvelle-Zélande est un pays de transit pour le trafic de drogues vers l'Australie, tout porte à croire que la plupart de la cocaïne saisie était destinée à une consommation locale. La majorité de la cocaïne détectée provenait directement d'Amérique du Sud, notamment d'Argentine et du Chili, la dissimulation *in corpore* étant le principal moyen de transport. Toutefois, les réseaux de trafiquants de drogues d'Afrique de l'Ouest se livrent également à la contrebande de cocaïne dans le pays.

822. En Océanie, l'abus d'opioïdes a un taux de prévalence semblable à celui de nombreux pays développés qui ont une offre d'héroïne constante, même s'il arrive loin derrière l'abus d'autres drogues illicites telles que le cannabis et les stimulants de type amphétamine. En Australie, si l'abus d'héroïne est resté stable depuis 2001, la quantité d'héroïne saisie a considérablement augmenté au cours de la période 2010-2011, atteignant 375,7 kg, la plus grande quantité saisie depuis 2005-2006. L'héroïne provenait en majeure partie d'Asie du Sud-Ouest si l'on considère le volume saisi, mais d'Asie du Sud-Est si l'on considère le nombre d'opérations. En termes de quantités d'héroïne saisies, les principaux points d'embarcation identifiés étaient la Malaisie, le Pakistan et le Viet Nam, tandis que l'Inde, la Malaisie et Singapour étaient les principaux pays de départ en termes de nombre de saisies d'héroïne.

823. En Nouvelle-Zélande, les opioïdes représentent la troisième drogue dont il est le plus fait abus. En 2010, le nombre de toxicomanes admis en traitement pour abus d'héroïne, de morphine et d'opiacés (y compris les opioïdes pharmaceutiques) représentait 44 % de toutes les admissions hospitalières liées aux drogues. Le trafic et l'abus d'héroïne et d'opium ne sont pas très répandus en Nouvelle-Zélande, où de nombreux consommateurs d'opiacés prennent de l'héroïne "homebake" ou des médicaments détournés tels que l'oxycodone.

b) Substances psychotropes

824. Une saisie record de 558 kg de drogues illicites, dont 306 kg de cristaux de méthamphétamine et 252 kg d'héroïne, a été effectuée à Sydney en juillet 2012. Une autre saisie majeure de plus de 230 kg de méthamphétamine avait été effectuée en mai 2011 dans la même ville dans le cadre d'une opération de la Police fédérale australienne. La saisie effectuée en 2012 met en évidence la demande continue et élevée d'amphétamines en Australie, essentiellement alimentée par une fabrication illicite locale. Au total, 13 982 arrestations liées aux stimulants de type amphétamine ont été effectuées au cours de la période 2009-2010, soit 16 % de l'ensemble des arrestations liées aux drogues, juste après les arrestations liées au cannabis. Au cours de la période 2010-2011, on a détecté 556 laboratoires de stimulants de type amphétamine (à l'exclusion de la MDMA ("ecstasy")) et 16 laboratoires de MDMA, contre 17 en 2009-2010.

825. Malgré la présence importante de cette fabrication illicite locale, des stimulants de type amphétamine continuent d'être acheminés dans le pays. Les colis représentaient plus de 90 % des détectations, alors que le transport aérien comptait pour 47 % de la quantité totale détectée de stimulants de type amphétamine (à l'exclusion de la MDMA ("ecstasy")) aux frontières australiennes. Les principaux points d'embarquement des stimulants de type amphétamine étaient le Canada, la Chine (y compris Hong Kong), l'Inde et l'Irlande. Les saisies d'"ecstasy" ont également augmenté: 112 kg de substances du groupe "ecstasy" ont été saisis en 2010, contre 54 kg en 2008 et 59 kg en 2009.

826. En Nouvelle-Zélande, l'abus de stimulants de type amphétamine, qui a rapidement augmenté au cours des 20 dernières années, arrive toujours en deuxième position après l'abus de cannabis. La capacité de fabrication de stimulants de type amphétamine, qui est bien établie dans le pays, s'est adaptée pour répondre à la demande. Même si des laboratoires d'extraction de pseudoéphédrine ont été saisis en Nouvelle-Zélande, le nombre total de laboratoires clandestins détectés a chuté, et les fabricants ont fortement délocalisé leurs activités vers des régions rurales et semi-rurales, pour échapper aux opérations de détection. Toutefois, la détection de laboratoires fabriquant plusieurs drogues représente une nouvelle caractéristique de la fabrication illicite de drogues dans le pays.

827. Le Gouvernement néo-zélandais a fait de la réduction de l'offre et de l'abus de méthamphétamine sa priorité absolue en matière de détection et de répression, 12 % des arrestations liées aux drogues effectuées en 2010 ayant concerné cette substance. Cette priorité a entraîné une augmentation des saisies de méthamphétamine de 45 %

entre 2009 et 2010. Mais ces saisies peuvent aussi refléter un surcroît d'intérêt pour la vente de drogues dans le pays, car la méthamphétamine a un prix relativement élevé et rentable si bien qu'elle a attiré l'attention de groupes criminels organisés d'Asie, d'Afrique de l'Ouest et de République islamique d'Iran. En témoigne la saisie aux frontières de 19,5 kg de méthamphétamine en 2010, soit une augmentation de 81 % par rapport à 2009. Comme en Australie, les saisies de substances de type "ecstasy" ont augmenté par rapport aux précédentes années: la saisie de 12 kg en 2010 correspondait aux saisies signalées en 2004.

c) Précurseurs

828. À la suite de modifications d'ordre législatif visant à rendre plus difficiles les détournements d'éphédrine et de pseudoéphédrine en Australie, les groupes criminels ont réagi en innovant et en adaptant la fabrication locale de stimulants de type amphétamine.

829. Les autorités australiennes ont détecté 702 laboratoires illicites au cours de la période 2010-2011, soit un record absolu. En Nouvelle-Zélande, 130 laboratoires clandestins utilisés essentiellement pour la fabrication de méthamphétamine ou l'extraction de pseudoéphédrine ont été démantelés en 2010, soit une légère baisse par rapport aux 135 laboratoires démantelés en 2009. Ce chiffre comprend un laboratoire de fabrication clandestin qui assurait l'extraction d'éphédrine et de pseudoéphédrine à partir de matière organique d'éphédra et de préparations pharmaceutiques. L'usage de l'éphédra par des laboratoires de méthamphétamine représente une tendance modeste mais en hausse dans la fabrication locale de stimulants de type amphétamine, identifiée pour la première fois en 2005.

830. L'extraction de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine à partir de préparations, en particulier le ContacNT, formulation pharmaceutique sous forme de granulés contenant de la pseudoéphédrine, qui provient de Chine, demeure la principale méthode pour obtenir les précurseurs chimiques nécessaires à la fabrication de stimulants de type amphétamine. En 2010, la Nouvelle-Zélande a indiqué la saisie de 949 kg de préparations contenant de la pseudoéphédrine, essentiellement sous la forme du ContacNT, et en mai 2011 uniquement, la Nouvelle-Zélande a saisi près de 68 kg de ContacNT. En 2011, l'Australie et la Nouvelle-Zélande avaient saisi en tout 1,7 tonne d'éphédrine et de pseudoéphédrine, principalement sous la forme de préparations.

831. Il ne fait pas de doute qu'en Australie, le marché de la MDMA ("ecstasy") reste attractif. En avril 2011, les autorités ont démantelé une organisation criminelle à Sydney et effectué la plus grande saisie de safrole de

l'histoire du pays, soit plus de 2 800 litres d'huile à faible teneur en safrole, présentés comme des produits capillaires ou de nettoyage liquides en provenance de Chine. La faible teneur en safrole correspondait à environ 288 litres de safrole pur qui auraient permis de fabriquer 2,3 millions de comprimés d'"ecstasy".

832. En 2010, l'Australie a signalé 43 saisies d'éphédra (soit 3 kg au total); cette substance peut être utilisée pour fabriquer de la méthamphétamine. La plupart des colis avaient été envoyés par la poste depuis les États-Unis et contenaient des produits de régime ou des produits amaigrissants qui n'étaient pas nécessairement destinés à une fabrication illicite de drogues.

d) Substances non placées sous contrôle international

833. En Australie, les autorités sont de plus en plus confrontées à de nouveaux produits semblables aux stimulants de type amphétamine. Ces analogues imitent les effets de la MDMA ("ecstasy") et de la méthamphétamine et sont conçus de manière à contourner la législation nationale relative au contrôle des drogues. Présentes en Australie depuis le début de 2000, ces substances, souvent vendues comme des "euphorisants légaux", sont devenues populaires au point qu'un marché distinct s'est mis en place. La détection de kétamine, dont les effets très divers comprennent des hallucinations, est restée stable, avec 22 détections au cours de la période 2009-2010 contre 23 en 2010-2011.

834. D'autres substances psychoactives, telles que la méphédronne et la méthylènedioxypropylvalérone, sont également de plus en plus souvent détectées. Imitant les effets de substances placées sous contrôle, elles sont présentes dans des drogues vendues comme "ecstasy". La BZP, la méphédronne et la 4-méthyl-N-ethylcathinone proviennent essentiellement d'Irlande et du Royaume-Uni, même si la Chine a également été identifiée comme pays d'origine. En outre, la consommation de pipérazines continue d'être signalée. Un certain nombre de laboratoires découverts en Nouvelle-Zélande assuraient l'extraction de grandes quantités de *gamma*-butyrolactone à partir de fongicides horticoles (Fandango et Mogul).

5. Abus et traitement

835. Comme indiqué précédemment, le cannabis reste la drogue dont il est le plus fait abus en Océanie. Dans un rapport publié en 2012, on estimait que jusqu'à 14,8 % des 15-64 ans avaient consommé du cannabis en 2009, ce qui place la région en tête de l'abus de cannabis dans le monde.

836. On estime qu'en 2011, 3,5 % de la population néo-zélandaise avait besoin d'un traitement pour toxicomanie, 86 décès ayant été jugés indirectement liés à l'abus de

drogues illicites et de substances psychotropes. Sur les 9 451 personnes présentées officiellement devant la police et le système de justice néo-zélandais pour des infractions liées à la drogue, 8 085 cas étaient liés à des infractions relatives à un usage personnel du cannabis.

837. L'abus de cannabis dans les petits États insulaires du Pacifique est également répandu, en particulier chez les jeunes. Les résultats récents de l'Enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves, publiée en 2011, ont révélé que 4 % à 14,3 % des 13-15 ans avaient fait abus de cannabis, les garçons étant plus nombreux que les filles. Les chiffres étaient les suivants: 9,2 % aux Îles Cook; 4 % à Kiribati; 14,3 % aux Îles Salomon; et 6,5 % aux Tonga).

838. En 2010, 2,1 % des Australiens de plus de 14 ans avaient indiqué avoir fait abus d'amphétamines peu auparavant, et 5,9 % des 20-29 ans avaient déclaré en consommer habituellement, ce qui plaçait cette classe d'âge au premier rang des taux de prévalence. Toutefois, le chiffre indiqué en 2010 est le plus bas depuis 1995.

839. Parmi les délinquants présumés détenus en Australie, 21 % ont été testés positif à la méthamphétamine. Ce chiffre représente une augmentation de 6 % par rapport à 2010, même s'il reste inférieur aux records de 2003 et 2004 où 30 % des détenus avaient été testés positifs. L'Institut australien de criminologie, qui a mené cette étude, a

également signalé que, selon les consommateurs, la drogue était de bien meilleure qualité et plus disponible.

840. Après le cannabis, les stimulants de type amphétamine sont la deuxième catégorie de drogues dont il est le plus fait abus en Nouvelle-Zélande. En 2011, l'abus de stimulants de type amphétamine, y compris de MDMA ("ecstasy"), d'amphétamine et de méthamphétamine, est resté stable, et six décès liés à leur abus ont été signalés. Toutefois, une augmentation de l'abus d'amphétamine et de méthamphétamine par voie intraveineuse a été indiquée au cours de la période examinée.

841. Dans les îles du Pacifique, il reste de nombreux défis à relever concernant l'établissement de statistiques relatives à la consommation, à la production et au trafic illicites de drogues. On considère cependant que la consommation de kava (*Piper methysticum*) et l'abus de cannabis sont répandus. En outre, on signale que des élèves du secondaire font abus de stimulants de type amphétamine dans de nombreuses îles du Pacifique, les Îles Marshall ayant signalé un taux de prévalence de 13,1 % et les Palaos de 7,1 %. L'abus de méthamphétamine par voie intraveineuse est un fait établi dans de nombreuses îles du Pacifique ainsi qu'au Vanuatu, où la méthamphétamine est injectée par 41 % des usagers injecteurs âgés de 15 à 24 ans.